

## **1. Rappel du règlement de l'appel à projets**

### ***1.1 Objet de l'appel à projets***

Le ministère de la Culture a lancé au mois de septembre 2021 un appel à projets destiné aux autrices et auteurs de *podcasts* et de créations radiophoniques.

Doté de 500 000 euros, cet appel à projets visait à les accompagner dans l'écriture ou la réécriture d'œuvres sonores originales (œuvres documentaires, de fiction ou de forme hybride, à caractère très innovant ou à haute teneur créative) nécessitant un travail de recherche et d'écriture approfondi.

L'objectif de l'aide est notamment de susciter des projets de *podcasts* ou de créations radiophoniques et de faire émerger de nouveaux talents, l'aide n'étant pas conditionnée au fait d'avoir déjà été l'autrice ou l'auteur d'une œuvre diffusée.

Elle doit permettre de favoriser la diversité et la qualité éditoriale. Les projets ont ainsi été sélectionnés au regard de la vision singulière qu'ils expriment, qu'il s'agisse du sujet abordé ou du style, par une commission indépendante de professionnels.

### ***1.2 Composition de la commission de professionnels***

La commission s'est réunie à trois reprises entre décembre 2021 et mars 2022, sous la présidence de Guillaume Gallienne, acteur, scénariste et réalisateur, sociétaire de la Comédie-Française, et la vice-présidence de François Hurard, inspecteur général des affaires culturelles, co-auteur d'un rapport sur l'écosystème des *podcasts* remis à la ministre de la Culture en novembre 2020.

Elle était par ailleurs composée de douze professionnels du secteur du *podcast* et de la création radiophonique :

#### Auteurs et réalisateurs :

Leila Djitli, autrice ;  
Axelle Jah Njiké, autrice ;  
Corinne Klomp, autrice ;  
Yves Nilly, auteur ;  
Sabine Zovighian, réalisatrice ;

#### Producteurs :

Thomas Baumgartner, fondateur du studio de *podcast* wave.audio ;  
Silvain Gire, responsable éditorial d'ARTE Radio ;

#### Représentants de radios :

Erwann Gaucher, adjoint à la direction des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France ;  
Siham Mineur, coordinatrice de la radio associative Escapades, membre titulaire de la CNRA (confédération nationale des radios associatives) ;

#### Personnalités qualifiées :

Nathalie Bessis, déléguée générale d'Emergence ;

Loïc Chusseau, responsable de l'association Pop'Media ;  
Thibault de Saint Maurice, cofondateur du Paris Podcast Festival.

### **1.3 Conditions d'éligibilité des projets**

Toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, sans limite d'âge et sans condition d'expérience ou de résidence était éligible à l'appel à projets, dans la limite d'un projet par autrice ou auteur.

Les projets éligibles étaient des projets de *podcasts* ou de créations radiophoniques (sans considération relative au support de diffusion envisagé) à haute teneur créative : documentaire, fiction, récit, œuvres hybrides de type docu-fiction ou œuvres ne relevant pas de ces genres mais présentant un caractère très innovant. Les projets d'émission d'information, de magazine ou d'entretiens ainsi que les œuvres musicales n'étaient pas éligibles.

La langue d'enregistrement originale des projets proposés devait être intégralement ou principalement le français (ou une langue régionale en usage en France).

Etaient exclus les projets faisant déjà l'objet d'une programmation sur une chaîne ou un média, ainsi que les œuvres achevées ou en cours de finalisation. *A contrario*, les projets considérés comme éligibles étaient ceux en phase d'écriture au moment du dépôt du dossier.

## **2. Observations des membres de la commission**

En vue de la prochaine édition de l'appel à projets, la commission invite les candidats à porter une **attention particulière** aux points suivants :

- **La clarté et la crédibilité du projet** : les candidats sont invités à déposer un projet exposé avec clarté et précision (construction, pistes narratives, approche et point de vue de l'auteur, méthode de travail envisagée, etc.), qui soit crédible et réaliste du point de vue de sa réalisation ;
- **Le style** : la commission a privilégié des projets au style d'écriture original, personnel, fort, sur des projets au style plus convenu ou académique. Pour la seconde édition de l'appel à projets, afin de permettre aux candidats de mieux faire valoir leurs qualités d'écriture, il sera demandé de joindre aux dossiers de fictions, un extrait écrit du texte ou des dialogues (entre 1 et 3 pages), en plus de la note d'intention et du synopsis détaillé ;
- **La dramaturgie** : les commissaires ont accordé une importance particulière à la dramaturgie, à la justesse des personnages et des dialogues lorsqu'il s'agissait de projets de fiction, et plus globalement à la construction de l'intrigue, au sens de la mise en scène ;
- **Le découpage** : les membres de la commission ont valorisé les découpages cohérents avec le propos du projet, rythmés, clairs, structurés, équilibrés ;

**Le format** : comme pour le découpage, il est attendu que le format soit cohérent avec le projet. A ce titre, les membres de la commission ont relevé plusieurs inadéquations dans les choix des candidats : certains formats envisagés ont pu sembler trop

ambitieux et trop longs au vu du sujet ou du traitement envisagé. Il est également important d'adapter le format au public cible. Par exemple, un projet à destination du jeune public doit être conforme à la capacité d'attention de celui-ci ;

- **Le titre** : les commissaires ayant relevé des incohérences entre les titres de certains projets et les sujets traités, ils attirent l'attention des candidats sur l'importance de la dénomination des projets ;
- **Le traitement sonore** : la commission a été particulièrement sensible aux informations fournies dans le dossier concernant le traitement sonore du projet. Un projet devant être mis en son, le dossier doit comporter des précisions suffisantes en la matière : caractérisation, registre et traitement des voix, archives sonores, musiques, bruitages, témoignages, dispositif sonore envisagé et effets recherchés. Pour la première édition de l'appel à projets, les candidats pouvaient fournir une maquette sonore de leur projet ou de leurs réalisations antérieures pour un meilleur aperçu ; ils y seront également encouragés dans le cadre de sa seconde édition.
- **La précision de l'angle** : la commission a été sensible à la précision de l'angle adopté dans le traitement du projet, ses membres ayant parfois relevé une tendance des candidats à vouloir aborder un trop grand nombre de sujets, au risque de s'éparpiller et de perdre en qualité. Les projets plus structurés et construits ont ainsi été valorisés ;
- **L'originalité du projet et la vision de l'auteur** : il peut s'agir à la fois de l'originalité du sujet, mais aussi de l'originalité dans la manière de le traiter ; les projets témoignant d'un point de vue affirmé et personnel se sont en particulier distingués. Inventivité, curiosité, audace, créativité, prise de risques, recours à des références peu usitées, regard neuf sur un sujet : toutes ces qualités ont été valorisées par la commission ;
- **La méthode de travail** : les porteurs de projet ayant pris la mesure de leur sujet, des travaux de recherche préalables qu'il implique, et prévoyant une méthode de travail rigoureuse, ont été valorisés par les commissaires ;
- **La dimension sociale ou éducative de l'œuvre** : les projets comportant une ambition pédagogique, visant à renforcer la visibilité d'un sujet de société ou à lui permettre de toucher un public/auditorat différent, ont également retenu l'attention de la commission.

### **3. Données et analyses statistiques**

#### **3.1. Projets déposés**

- **1 267 dossiers** ont été proposés dans le cadre de la première édition de cet appel à projets, portés par **1 580 personnes** au total.
- Parmi ces dossiers, **72 ont été écartés** par les services du ministère de la Culture lors d'une pré-instruction, conformément aux critères définis dans le règlement intérieur de l'appel à projets.

#### **Concernant les porteurs de projets :**

- Près de **80 %** des projets sont portés par un seul auteur (le reste était porté conjointement, par des co-auteurs).

- La majorité des dossiers, soit environ **57 %**, sont portés par une ou plusieurs **femmes**. 35 % des dossiers environ sont portés par un ou plusieurs hommes, et 8% des projets sont proposés par au moins un homme et au moins une femme.
- Les **trentenaires** - plus de 630 personnes, représentent environ **40 %** des porteurs de projets. Les moins de 30 ans et les quarantenaires représentent environ 22 % des auteurs.
- Les porteurs de projets déclarent des **lieux de résidence très divers** en France (dans l'Hexagone et en Outre-mer), voire à **l'international** : Belgique, Canada, Bénin, Japon, Allemagne, Brésil, notamment.
- Les personnes résidant en Ile-de-France restent majoritaires : **47 % des porteurs de projets sont franciliens** et 28 % résident dans Paris intramuros. Cette proportion reste cependant inférieure à celle des professionnels de l'audiovisuel dans leur ensemble<sup>1</sup>.
- Les catégories professionnelles les plus représentées sont les **professionnels de l'audiovisuel et du monde sonore** (ingénieurs du son, documentaristes audio, créateurs sonores etc.), puis les **journalistes** (principalement des journalistes radio) et enfin les **professionnels du spectacle vivant** (comédiens, metteurs en scène etc.).
- Parmi les profils plus « amateurs » ou « intermédiaires », on observe une très **grande pluralité de professions** : professeurs, consultants, thérapeutes, céramistes, professionnels dans des institutions culturelles, etc.
- **17 %** des projets sont portés par des auteurs **n'ayant jamais produit de podcast** ou de création sonore auparavant et/ou n'appartenant pas à une profession artistique ou journalistique.
- Environ **70 %** des projets déposés demandent **le montant maximum d'aide, à savoir 5 000 euros**.
- Enfin, les projets **n'ayant fait l'objet d'aucun accord** – de production, de financement, ou de diffusion – représentent **la majorité des dossiers**, soit 71 %.

#### Concernant le contenu des projets déposés :

- Près de **80 %** des projets présentés sont destinés à devenir des **séries** (par opposition au format « unitaire »).
- Les projets s'inscrivent dans une **grande diversité de genres** : documentaires, fictions, adaptations, autobiographies, balades sonores ainsi que des formats hybrides.
- Le **documentaire** représente la majorité des dossiers déposés, environ **40 %** ; la fiction en représente près de 20 %.
- On retrouve également une **grande diversité de thématiques**, avec une prépondérance des projets portant au moins sur un **thème de société (environ 55 % des projets)** ou un **sujet en lien avec le secteur artistique (près de 40 % des projets)**.
- A titre d'exemples, on peut identifier quelques thématiques récurrentes :
  - o Les questions relatives à l'**identité** religieuse ou géographique : exil, déracinement, quête des origines, migrations, etc. =
  - o Les sujets à **fort ancrage local** : terroirs, personnes ou actions réalisées dans un quartier particulier, audio-guide ou balades urbaines, etc.
  - o Les thématiques liées à la **santé** – physique et mentale – et au handicap.
  - o Les thématiques liées à l'intimité, à la famille, à la sexualité.

---

<sup>1</sup> 65% des professionnels de l'audiovisuel et du multimédia résident en Île-de-France (source : chiffres clés 2021 de la culture et de la communication)

### 3.2. Projets sélectionnés

- **113 dossiers** ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets, portés par **144 personnes** au total.

#### Concernant les porteurs de projets lauréats :

- Si la **majorité des projets lauréats** (74 %) n'est portée que par **un seul auteur**, un peu plus d'un quart des projets retenus sont portés par des co-auteurs.
- **La majorité des dossiers sélectionnés** (environ 74 %) **est portée par une ou plusieurs femmes**.
- Les **trentenaires** sont les plus représentés parmi les lauréats (à hauteur de **60 %** soit 20 points de plus que parmi l'ensemble des projets déposés).
- Les lauréats déclarent des **lieux de résidence très divers**, sur l'ensemble du territoire. **Trois projets** lauréats sont présentés par des personnes résidant à **l'international** : au Maroc, en Belgique et en Tunisie.
- Néanmoins, **53 % des lauréats sont franciliens** et 19 % résident dans Paris intramuros.
- Les 3 régions les plus représentées parmi les lauréats après l'Île-de-France sont :
  - 1) la région PACA ;
  - 2) la Bretagne ;
  - 3) la région Auvergne-Rhône-Alpes *ex aequo* avec la Nouvelle-Aquitaine.
- Les catégories professionnelles les plus représentées parmi les lauréats sont **les professionnels de l'audiovisuel et du sonore** (auteurs, réalisateurs et producteurs), à raison de 90 projets lauréats sur 113, suivis par les **journalistes** (en particulier des journalistes radios).
- **Seuls 5 projets lauréats** sont portés par des auteurs **n'ayant jamais produit de podcast ou de création sonore**.
- Enfin, **63 %** des projets lauréats ne disposaient d'**aucun accord préalable** - de production, de financement, ou de diffusion – au moment du dépôt des dossiers.

#### Concernant les projets sélectionnés :

- Près de **¾ des projets sélectionnés** sont destinés à être des **séries**, 24 % des unitaires (2 projets ne disposent pas encore de format défini).
- Si les projets s'inscrivent dans une **grande pluralité de genres**, **les documentaires** représentent **56 % des projets retenus** (63 projets sur 113), la fiction et le docu-fiction 16 %.
- Les projets lauréats couvrent une grande diversité de thématiques, avec une large majorité de projets traitant d'un **sujet de société (73 %)**, et une part significative portant sur **l'histoire (27 %)** ou sur **l'art (25 %)**.